

**ANNEXE 1**

**RÉPONSES ET COMMENTAIRES DU DISTRIBUTEUR  
AUX PROPOSITIONS DES INTERVENANTS DANS L'AVIS  
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE SUR LA SÉCURITÉ  
ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS À L'ÉGARD DES  
APPROVISIONNEMENTS ÉLECTRIQUES ET LA  
CONTRIBUTION DU PROJET DU SUROÎT (A-2004-01)**



1 Cette annexe présente les commentaires du Distributeur quant aux propositions  
2 de programmes et de mesures non identifiées dans le potentiel  
3 technico-économique d'économies d'énergie qui ont été suggérés par les  
4 intervenants ou dans les mémoires des experts dans le cadre de l'*Avis sur la*  
5 *sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnements*  
6 *électriques et la contribution du projet du Suroît.*

7 Lors des audiences<sup>1</sup>, le Distributeur avait mentionné qu'il examinerait ces  
8 propositions dans les prochains mois en regard de l'environnement du Québec et  
9 qu'il en tiendrait compte dans l'élaboration de son prochain PGEÉ. Déjà, dans ce  
10 même dossier, en réponse à la Régie, il avait mentionné qu'il étudiait *d'autres*  
11 *avenues possibles*, qui selon ses estimations préliminaires, génèreraient  
12 2,1 TWh d'économies d'énergie en 2010<sup>2</sup>. En parallèle, le Distributeur a poursuivi  
13 sa mise à jour de son potentiel technico-économique des économies d'énergie  
14 (PTÉ), révisé ses coûts évités, recueilli et analysé les commentaires et réactions  
15 du marché aux programmes déjà offerts. Cet exercice de planification a mené la  
16 Distributeur à mettre à jour ses orientations et stratégies à la base du PGEÉ (voir  
17 section 2.2, HQD-1, document 1).

18 Les propositions de quatorze (14) intervenants relatives à l'efficacité énergétique  
19 déposées dans le cadre du dossier R-3526-2004, et reprises dans cette annexe,  
20 ont fait l'objet de réflexions et d'analyses de la part du Distributeur. D'entrée de  
21 jeu, il faut souligner que sans doute en raison des délais à respecter, ces  
22 propositions n'étaient malheureusement pas soutenues ou explicites. Plusieurs  
23 informations manquaient tant en termes de gains et de coûts unitaires des  
24 mesures recommandées, des investissements requis par les clients participants,

---

<sup>1</sup> R-3526-2004, Notes sténographiques, vol. 3, 4 mai 2004, pp. 128, 149, 152, 239 et 242.

<sup>2</sup> R-3526-2004, HQ-3, document RÉGIE, pages 21 à 29.

1 les partenaires et le Distributeur, et surtout, des approches commerciales à  
2 développer et déployer avec les délais et partenariats inhérents à leur succès.

3 À cet égard, les commentaires formulés par le Distributeur se situent donc  
4 essentiellement à un niveau plus général. Ce survol démontre que les mesures  
5 recommandées font partie intégrante du PGEÉ présenté, ou, dans le cas de  
6 mesures émergentes ou non retenues, qu'elles pourraient faire l'objet de  
7 discussion dans le cadre de la phase II du dossier R-3519-2003 présentement en  
8 cours, sur la mise à jour des potentiels technico-économiques.

9 La plus grande différence entre ces propositions et l'élargissement considérable  
10 de l'offre du Distributeur dans son PGEÉ horizon 2010, demeure le niveau des  
11 économies d'énergie visé en 2010. Sur ce, le Distributeur s'appuie sur son  
12 expérience et celles de ses principaux partenaires en la matière. Il réitère ses  
13 objectifs de transformer le marché, par opposition à créer des chocs sur ce  
14 dernier, tout en s'assurant de ne pas générer d'impact tarifaire indu pour  
15 l'ensemble de la clientèle.

16 Avec l'accroissement de ses investissements dans les activités de suivi et  
17 d'évaluation, dans les nouvelles activités *IDÉE* et *PISTE*, dans la mise en place  
18 d'un processus de consultation permanente et par son engagement dans la  
19 révision de la réglementation, le Distributeur démontre une volonté indéniable à  
20 faire évoluer ses programmes et ses objectifs d'économies d'énergie.

21 Finalement, cette revue ne tient pas compte des suggestions et commentaires  
22 sur la méthodologie des coûts évités pour laquelle une décision de la Régie a été  
23 rendue entre-temps (D-2004-106).

1  
2  
3

**TABLEAU 1**  
**COMMENTAIRES DU DISTRIBUTEUR SUR LES PROPOSITIONS DES INTERVENANTS**  
**LORS DE L'AVIS SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUÉBÉCOIS**

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
1.1	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, pp. 5-29	Résidentiel, CI	Le rehaussement des normes de construction et d'isolation est une façon équitable et efficace d'améliorer le bilan énergétique. La mise au point de logiciels devrait faciliter l'application des codes modèles pour les habitations et les bâtiments. Dès que l'industrie de la construction sera prête et que les consommateurs en manifesteront le besoin, la mise à jour de la réglementation actuelle pourrait être envisagée.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	D'ici 2007, le Distributeur propose de contribuer financièrement (1,6 M\$) et professionnellement aux coûts des travaux entrepris par l'AEÉ sur le rehaussement de la réglementation dans ce domaine (section 4.5.7), dont l'objectif actuel est l'adoption de normes plus sévères en 2007, tout en préparant le marché. Le Distributeur se crédite 200 GWh d'impacts directs en 2010. Ces GWh s'ajoutent aux efforts du Distributeur au niveau de la nouvelle construction plus efficace. En effet, il augmente significativement son aide financière directe (49,2 M\$) pour l'application du concept <i>Novoclimat</i> dans le marché résidentiel et ce, autant dans les unifamiliales, les logements sociaux et privés dès 2005 (section 4.1.2) afin d'obtenir 94 GWh. Il en fait de même pour la construction de bâtiments très efficaces dans le marché CI (section 4.2.1).
1.2	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 35	Résidentiel	Le rehaussement des normes en matière de construction résidentielle ( <i>Novoclimat</i> ), d'équipement de bureau ou d'appareils ménagers ( <i>Energy Star</i> ou normes s'en approchant) devrait être pris en considération et les normes soient adoptées par le gouvernement du Québec et/ou promues par le biais d'une exemption de taxes à la	Le Distributeur propose aussi en partenariat avec plusieurs détaillants et l'OEÉ, l'offre de nouveaux programmes <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pour les marchés résidentiel et affaires qui consiste principalement à la promotion des équipements éconergétiques, et à l'offre d'aide financière à l'acquisition de certains de

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			<p>consommation (idéalement TVQ et TPS) ou de subventions supportées par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>ces produits ciblés (sections 4.1.6 et 4.2.2). Le Distributeur poursuit également une représentation active sur plusieurs comités provinciaux et nationaux en cette matière (section 4.5.7).</p>
1.3	<p>ACEF de Québec</p> <p>Mémoire de l'ACEF, p. 28</p>	Municipal	<p>Un potentiel d'économies important existe pour les municipalités avec des mesures relativement simples; les municipalités peuvent réduire de 5 à 20 % leurs dépenses énergétiques (consommation reliée aux bâtiments, aux équipements municipaux, au traitement de l'eau, à l'éclairage des rues et aux véhicules).</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Le Distributeur propose d'offrir une aide financière supérieure pour la clientèle municipale, soit en moyenne de 30 ¢/kWh pour le programme <i>Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments</i> (comparativement à 20 ¢/kWh pour un client commercial) (section 4.2.1) et de 8 ¢/kWh pour l'acquisition de produits par le biais du programme de <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> (comparativement à 5 ¢/kWh pour un client commercial) (section 4.2.2).</p> <p>De plus, le Distributeur souhaite mettre en place dès le début de 2005, une table de consultation permanente avec les représentants de ce marché (section 4.5.6) afin d'améliorer les programmes qui leur seront offerts et d'identifier de nouvelles opportunités.</p>
1.4	<p>ACEF de Québec</p> <p>Mémoire de l'ACEF, pp. 30-31</p>	Résidentiel	<p>Le coût de l'énergie des pompes géothermiques pour le chauffage des locaux et de l'eau est plus faible que les plinthes électriques et le chauffage avec un combustible. Seul le coût de l'énergie doit être considéré puisque HQD est d'abord un fournisseur d'énergie et qu'il faut laisser le soin aux consommateurs de faire leur propre choix en</p>	<p>Le Distributeur propose d'offrir dès 2005 à l'intérieur de ses programmes de <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> et ce, autant résidentiel qu'affaires, une aide financière pour l'acquisition et l'installation d'une pompe géothermique (sections 4.1.6 et 4.2.2). Le Distributeur rappelle aussi que les coûts reliés à cette mesure ont toujours été</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			matière d'équipement de chauffage. Les pompes à chaleur peuvent amener des économies de chauffage de 33 à 40 % avec un coût bien moindre que pour les pompes géothermiques soit 5 000 \$ versus 10 000 à 15 000 \$.	admissibles à ses programmes d' <i>Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1) et <i>PADIGE</i> (section 4.4.1).
1.5	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 34	Résidentiel	<p>HQD devrait cheminer plus rapidement dans l'application du programme d'économie communautaire prôné par Négawatts Production Inc. et implanté à Laval et à Métabetchouan dans la mesure où les évaluations de l'entreprise sont raisonnables et reproductibles à une plus grande échelle.</p> <p>Économies de quelques 3 TWh en quelques années pour des mesures légères présentant un coût unitaire entre 1,7 et 2,7 ¢/kWh.</p>	Un projet pilote d'économie communautaire réalisé en partenariat avec Négawatts Production Inc. est actuellement en cours. Tel que demandé par la Régie, le Distributeur lui soumettra régulièrement l'état d'avancement et les résultats (voir HQD-3, Document 1, section 2.3). Ce n'est qu'après évaluation de cette expérience, qu'il prendra une décision quant à son déploiement ou non à plus grande échelle.
1.6	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 65		Prioriser l'établissement de normes et de contrôles qui maximisent l'efficacité des modes de production et de consommation (choisir le niveau de normes qui, pour un coût donné de réalisation, maximise la performance des processus) de même que les investissements en R&D qui permettront d'accroître l'efficacité énergétique des modes de production et de consommation.	Voir réponse à la proposition 1.1, et à l'activité <i>IDÉE</i> (section 4.5.4) par laquelle le Distributeur offre de l'aide financière à toute démonstration ou expérimentation de nouvelles mesures d'efficacité énergétique au Québec.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
1.7	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 59	Résidentiel	HQD devrait implanter des moyens automatisés comme le contrôle à distance des chauffe-eau appliqué par Hydro-Sherbrooke afin de réduire la pointe.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Le contexte actuel en approvisionnement énergétique n'est pas propice à de grands développements dans le domaine de la gestion de la consommation. Cependant, le Distributeur demeure à l'affût des changements qui peuvent survenir. Voir section 1.1, HQD-3, document 1.
1.8	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 68		Préconiser l'évaluation et l'implantation de programmes de gestion de la pointe conçus dans l'intérêt de la clientèle et non dans l'intérêt d'Hydro-Québec.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Voir réponse à la proposition 1.7.
1.9	ACEF de Québec Mémoire de l'ACEF, p. 76		Implantation effective de la bi-énergie commerciale et industrielle afin de limiter la croissance de la pointe.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Voir réponse à la proposition 1.7.
2.1	ADQ Mémoire de l'ADQ, p. 8		Certains des programmes les plus efficaces font appel à la publicité, à l'éducation et à la sensibilisation de la population.	Le Distributeur propose de déployer dès 2005, un plan de communication de l'ordre de 10 M\$ par année afin de rejoindre toutes ses clientèles par le biais de publicité, de sensibilisation et autres moyens d'éducation (détails pour 2005 à la section 4.5.2). À ces sommes, il prévoit aussi en 2005 investir 12 M\$ par le biais de la somme de chacun des budgets de promotion spécifiques à chacun des programmes (section 3.2).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
2.2	ADQ Mémoire de l'ADQ, p. 8		Le gouvernement du Québec doit démontrer sa volonté en investissant sérieusement dans la filière efficacité énergétique et en réglementant au besoin dans certains domaines, telles les normes de construction des bâtiments. Il y a un effet d'entraînement créé par des investissements répétés en efficacité énergétique au fil des ans.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.
3.1	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, p. 11	Tous	Le gouvernement du Québec devrait réviser le PTÉ d'économies d'énergie en favorisant les mesures durables tel que l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments existants et des nouvelles constructions plutôt que les mesures comportementales plus précaires de par leur nature. Les coûts à la charge d'HQD pourraient être réduits par le partenariat ou être considérés par HQD comme acceptables dans une perspective de développement durable.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec.  Le Distributeur effectue actuellement la mise à jour des potentiels technico-économiques (PTÉ) pour les marchés avec les intervenants reconnus dans la Phase II du dossier R-3519-2003. Le Distributeur propose aussi pour 2005, en partenariat avec l'AEÉ et l'OEÉ, une aide financière additionnelle significative à tout client chauffant principalement à l'électricité réalisant des mesures visant à améliorer l'enveloppe thermique de sa résidence par le biais des programmes <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> (section 4.1.3) et <i>Appui aux initiatives</i> pour les bâtiments CI (section 4.2.1).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.2	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, p. 12	Tous	Le gouvernement du Québec devrait réviser en profondeur le PTÉ d'économies d'énergie particulièrement celui des technologies émergentes (solaire, géothermie, utilisation des eaux grises, etc.).	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.1.
3.3	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 13 et 41 Rapport de D. Tanguay, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 3	Résidentiel, CI	Le gouvernement du Québec devrait imposer par décret dès 2005 la norme de construction CMNÉH <sup>3</sup> pour le secteur résidentiel et la norme de construction CMNÉB <sup>4</sup> telle que bonifiée par le PEBC <sup>5</sup> pour les autres bâtiments.  Économies de 1 290 GWh à l'horizon 2010 soit 720 GWh au marché résidentiel et 570 GWh au marché CI (taux de pénétration 100 %).	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.
3.4	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-	Tous	Le gouvernement du Québec et ses agences devraient donner l'exemple dans la construction et la rénovation de leurs bâtiments et l'achat de biens et équipements, de manière à respecter des normes d'économies d'énergie supérieures aux	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, le Distributeur propose afin d'aider le gouvernement du Québec à réaliser le maximum de mesures d'économies d'énergie lors de la rénovation

<sup>3</sup> CMNÉH 1997 : code modèle national de l'énergie pour les habitations.

<sup>4</sup> CMNÉB 1997 : code modèle national de l'énergie pour les bâtiments.

<sup>5</sup> PEBC : *Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux* de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	GS-6 doc. 1, pp. 15 et 41		règles existantes. Économies de 700 GWh à l'horizon 2010; investissements requis non évalués.	ou la construction de ses bâtiments, ou lors de l'acquisition de biens, une aide financière accrue atteignant en moyenne 30 ¢/kWh par le programme <i>Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1) et 8 ¢/kWh par son programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> (section 4.2.2).
3.5	AQLPA-SÉ-GS Rapport de D. Tanguay, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 3, pp. 12-15	Résidentiel	Les autorités concernées devraient initier dès maintenant une analyse systématique et approfondie afin de mesurer l'impact réel du rehaussement des normes des équipements.  Potentiel important non évalué.	Malgré que cette proposition dépasse le cadre de la présente demande budgétaire, le Distributeur tient à rappeler qu'il participe à différents comités provinciaux et nationaux sur le sujet (section 4.5.7).
3.6	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 15 et 44	Tous	Les programmes d'économies d'énergie électrique d'HQD doivent contribuer de façon significative aux objectifs du gouvernement du Québec en matière d'économies d'énergie électrique dans le cadre d'une planification cohérente d'ensemble.  Objectif minimum de 6 TWh d'économies d'énergie à l'horizon 2010 (soit 3,3 % de l'approvisionnement requis) à répartir entre l'ensemble des acteurs du domaine de l'efficacité énergétique; investissements requis non évalués.	Par cette demande budgétaire annuelle, le Distributeur présente un portefeuille d'activités et de programmes d'économies d'énergie visant l'atteinte de 3 TWh en 2010, objectif qui selon la répartition des investissements prévus, ne devrait pas générer d'impact tarifaire indu pour l'ensemble de la clientèle (voir HQD-1, document 1, section 5.2).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.7	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, p. 23	CI	HQD devrait déposer devant la Régie dès 2005 un PGEÉ construit par rapport à des objectifs annuels sur un horizon de planification de moyen terme (10 ans environ).	Par la présente demande budgétaire, le Distributeur mettra en œuvre un PGEÉ sur un horizon de 6 ans, soit de 2005 à 2010. Considérant que l'efficacité énergétique est principalement un enjeu commercial, et que des changements réglementaires majeurs et technologiques sont envisageables et souhaitables d'ici 2010, la fixation d'un objectif additionnel sur un horizon de 10 ans par le Distributeur, ne serait pas responsable, compte tenu des impacts sur la sécurité et la fiabilité des approvisionnements.
3.8	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 21-23	Tous	HQD devrait réévaluer l'exactitude des durées de vie des mesures utilisées aux fins des tests de rentabilité.	La durée de vie des mesures est un paramètre qui est discuté parallèlement à ce dossier, soit dans le cadre de la mise à jour des potentiels technico-économiques (PTÉ), dans la Phase II du dossier R-3519-2003.
3.9	AQLPA-SÉ-GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 22-23	Tous	HQD devrait réévaluer la période d'amortissement des mesures afin de s'approcher des durées de vie.	Conformément aux décisions de la Régie sur ce sujet (D-2002-25, D-2003-110 et D-2004-60), le Distributeur maintient à cinq (5) ans la période d'amortissement des frais reportés de ses dépenses en économies d'énergie.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.10	AQLPA-SÉ-GS  Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 16-18 et 23	Tous	HQD devrait prendre en considération la rentabilité globale du PGEÉ au lieu de la rentabilité par programme, tout en visant les objectifs quantitatifs du PGEÉ fixés par le gouvernement dans sa Politique nationale d'efficacité énergétique et l'inclusion de mesures impliquant les technologies émergentes (solaire, systèmes de pompes de chaleur géothermique, utilisation des eaux grises, etc.).	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Par la présente demande budgétaire, le Distributeur réitère son critère de respect du CTR par programme, ainsi que pour l'ensemble de son PGEÉ.</li> <li>2. Le Distributeur présente un PGEÉ avec un objectif de 3 TWh, soit 0,6 TWh supérieur à l'objectif de 2,4 TWh fixé par le gouvernement du Québec en juillet dernier.</li> <li>3. Par la proposition de ses nouveaux programmes et activités, <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star, IDÉE et PISTE</i>, (sections 4.1.6, 4.2.2, 4.5.4 et 4.5.5), le Distributeur démontre son ouverture et sa volonté à financer l'implantation des technologies citées.</li> </ol>
3.11	AQLPA-SÉ-GS  Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 29-33 et 41	Tous	Suggère une bonification supplémentaire des programmes d'HQD du scénario «Autres avenues possibles» (présenté dans le dossier R-3526-2004). Ces économies d'énergie additionnelles représentent la moitié de celles proposées dans ce scénario et requièrent des investissements dans la même proportion.  Économies de 1 000 GWh à l'horizon 2010 avec des investissements totaux de 691 M\$ (hypothèse optimiste)	L'objectif et les prévisions budgétaires sous-jacentes au PGEÉ horizon 2010, présenté dans l'actuelle demande budgétaire répond à cette proposition.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.12	AQLPA-SÉ-GS  Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, p. 33	Résidentiel	Un PGEÉ bonifié pourrait contenir une assistance financière à l'achat de fenêtres et de portes coulissantes à haut rendement énergétique (norme A440 de la CSA) pour les propriétaires de résidences unifamiliales ou les acheteurs de nouvelles maisons TAE.  Impact énergétique et investissements requis de ce segment particulier non évalués.	Le Distributeur propose aux clients résidentiels qui ont participé au programme d' <i>Encouragement Éconergétique ÉnerGuide pour les maisons</i> de l'OEE, de doubler l'aide financière accordée par l'OEE (section 4.1.3). Ce programme offert au Québec par l'AEÉ sous l'appellation <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> , vise principalement à contribuer financièrement pour l'implantation de mesures procurant l'amélioration de l'enveloppe thermique des résidences. Les fenêtres et portes coulissantes à haut rendement énergétique peuvent faire partie de ces mesures. Mais selon l'expérience de l'OEE, ce sont plus les mesures visant l'étanchéité, l'isolation de l'entretoit, des murs et des sous-sols qui améliorent davantage la cote énergétique des résidences.
3.13	AQLPA-SÉ-GS  Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 1, pp. 33-34	Résidentiel, CFR <sup>6</sup> , CI, municipal et bâtiments locatifs	Un PGEÉ bonifié pourrait proposer, en partenariat avec des organismes publics et parapublics, une assistance financière pour l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur Novitherm derrière les radiateurs à eau chaude et les unités murales. L'installation de ces panneaux serait gratuite pour la clientèle à budget modeste. Les propriétaires d'édifices commerciaux, institutionnels, municipaux ou locatifs chauffés à l'électricité qui procèderont à l'installation de panneaux réflecteurs de chaleur Novitherm pourraient obtenir une remise pour chaque kWh	Cette mesure non retenue par le Distributeur jusqu'à maintenant, fait l'objet présentement de discussions dans le cadre de la Phase II du dossier R-3519-2003 sur la mise à jour du PTÉ.

<sup>6</sup> CFR : Clients à faibles revenus

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			économisé. Impact énergétique et investissements requis de ce segment particulier non évalués.	
3.14	AQLPA-SÉ- GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ- GS-6 doc. 1, pp. 34-35 et 40	Tous	HQD pourrait offrir une assistance financière, en partenariat avec les autorités gouvernementales, pour l'installation de systèmes solaires (chauffage de l'air et de l'eau) tel que le «capteur sans vitrage AS d'Énergie SA» et la «Toiture Solaire AS».  Impact énergétique et investissements requis non évalués pour ce segment des technologies émergentes (énergie solaire pour le chauffage de l'air et de l'eau, pompes à chaleur, eaux grises, etc.) dont les économies d'énergie totales sont évaluées à 1 à 2 TWh à l'horizon 2010.	Le Distributeur propose par les activités <i>IDÉE</i> et <i>PISTE</i> (sections 4.5.4 et 4.5.5) de financer l'implantation de telles mesures émergentes. De plus, ces mesures pourraient faire l'objet de discussions lors des rencontres prévues de la Phase II du dossier R-3519-2003 sur la mise à jour du PTÉ.
3.15	AQLPA-SÉ- GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ- GS-6 doc. 1, pp. 38-39	Tous	Récupération de la chaleur des eaux grises.  Potentiel considérable dont le rendement est de l'ordre de 50 %; impact énergétique et investissements requis non évalués pour ce segment des technologies émergentes.	Le Distributeur est ouvert par le biais de l'activité <i>IDÉE</i> (section 4.5.4) à financer l'implantation de mesures de récupération de la chaleur des eaux grises. De plus, cette mesure fait l'objet présentement de discussions dans le cadre de la Phase II du dossier R-3519-2003 sur la mise à jour du PTÉ.
3.16	AQLPA-SÉ- GS Rapport de T. Welt, AQLPA-SÉ-	Tous	HQD pourrait offrir une assistance financière à l'installation de systèmes de pompe à chaleur géothermiques (chauffage et climatisation), en partenariat avec les autorités gouvernementales. Le système de chauffage par pompe de chaleur est une technologie qui mérite beaucoup	Le Distributeur travaille de pair avec l'industrie de la géothermie, afin de trouver le mécanisme de financement et/ou d'aide financière qui permettra d'abaisser de façon très significative le prix de l'acquisition et de l'installation de systèmes de pompe à chaleur géothermiques et ce, via entre autres, son

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	GS-6 doc. 1, pp. 12, 34-38 et 40		<p>d'attention et qui est susceptible de bénéficier de larges subsides des autorités publiques. Une stratégie de développement du marché de la géothermie au Canada a été proposée par Marbek (AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 7) pour NRC en 1999.</p> <p>Gisement d'économie considérable, peu ou pas sujet à l'effritement et de très longue durée de vie. Peut réduire en moyenne la consommation énergétique du 2/3.</p>	<p>programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pour la clientèle résidentielle (voir section 4.1.6). Ces systèmes sont aussi reconnus comme étant une mesure d'économies d'énergie pouvant recevoir une aide financière des programmes <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments, Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pour la clientèle d'affaires et <i>PADIGE</i> (voir sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.4.1).</p>
3.17	<p>AQLPA-SÉ-GS</p> <p>Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6, doc. 5, pp. 9, 11, 19, 20</p>	Tous	<p>La pénétration du marché de la géothermie nécessite le développement de programmes d'aide financière aux entreprises pour réduire les coûts globaux d'une installation, aux utilisateurs via des prêts à taux d'intérêt fixes et faciles d'accès, offerts et gérés par les compagnies d'utilité publique (ex. du programme d'Hydro-Manitoba). Les délais de recouvrement des coûts d'implantation supplémentaires comparativement à un système conventionnel varient de 2 à 10 ans. Les programmes devraient initialement cibler les bâtiments existants qui sont plus énergivores que ceux de la construction neuve. Le marché des bâtiments existants est plus vaste et peut être plus rentable tant d'un point économique qu'énergétique.</p> <p>Économies de 0,45 TWh par année (taux de participation de 30 % dans tous les secteurs); 2,7 TWh sur un horizon de 6 ans (2005-2010).</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.18	AQLPA-SÉ-GS Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 5, p. 16	Commercial	Si le programme d'Appui aux initiatives - optimisation énergétique des bâtiments, dans lequel HQD démontre une certaine ouverture à l'utilisation de la géothermie, était mieux connu par la clientèle du secteur commercial, le potentiel d'économies d'énergie serait plus élevé que celui évalué par HQD (160 GWh de 2003 à 2006).  Potentiel de 81,2 GWh par année; investissements requis non évalués.	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16. De plus, il ne faut pas confondre les notions de potentiel technico-économique et d'objectif commercial.
3.19	AQLPA-SÉ-GS Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 5, p. 17	Tous	Aider financièrement les compagnies d'installations de systèmes géothermiques faciliterait la réduction des frais d'installation et leur permettrait de répondre à la demande (objectif de réduction des coûts de 2 % dans les deux prochaines années).  Investissements requis non évalués.	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16.
3.20	AQLPA-SÉ-GS Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 5, p. 17	Tous	Aider la CETAF <sup>7</sup> à contrôler les demandes d'accréditation des entrepreneurs et à développer des programmes de formation pour ceux-ci.  Investissements requis non évalués.	Le Distributeur a actuellement une entente de partenariat avec la CETAF portant surtout sur la formation de ses membres. Comme avec ses autres collaborateurs, le Distributeur est en discussion sur d'autres aspects de partenariat à développer.

<sup>7</sup> CETAF : Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
3.21	AQLPA-SÉ-GS Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 5, p. 20	Résidentiel	<p>HQD pourrait offrir un programme d'aide à l'implantation d'un système pour la géothermie résidentielle par l'entremise d'un prêt (par ex. prêt maximum de 10 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel de 6 % sur une période de 10 ans).</p> <p>Économies de 0,3 TWh par année (taux de participation de 30 %) avec une enveloppe budgétaire annuelle de 105 M\$</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16.
3.22	AQLPA-SÉ-GS Rapport de B. Hébert, AQLPA-SÉ-GS-6 doc. 5, p. 20	Tous	<p>Les experts de la CETAF sont prêts à collaborer avec HQD ou tout autre instance afin d'élaborer et d'implanter des programmes visant l'utilisation de la géothermie.</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.20.
4.1	Astrolab Rapport de C. Legris ing.	Tous	<p>Relèvement des normes en matière d'éclairage extérieur (lutte contre la pollution lumineuse) : lampes et luminaires efficaces, niveaux d'éclairage adéquats et contrôle des heures d'opération.</p> <p>Économies de 700 GWh (en supposant les lampes et luminaires efficaces); investissements requis non évalués.</p>	<p>Le Distributeur propose par son programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pour la clientèle d'affaires de l'aide financière à l'implantation de toute une gamme de produits d'éclairage efficace (section 4.2.2). Il contribuera aussi (section 4.5.7) aux travaux de réglementation entrepris par l'AEÉ.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
5.1	CCVK Retouches aux propositions , p. 2; Présentation de M. Roy ing., 14 mai 2004, pp. 6 et 9	Résidentiel, CI	Le gouvernement du Québec devrait exiger que tous les bâtiments utilisant la résistance électrique pour le chauffage soient de 25 % plus efficaces que le code l'exige.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.
5.2	CCVK Retouches aux propositions , p. 2; Présentation de M. Roy ing., 14 mai 2004, p. 6	CI	HQD devrait mettre en place une subvention supplémentaire de 13 \$ le m <sup>2</sup> (correspondant au coût de construction de la centrale Le Suroît pour les kW économisés) dans le cadre du PEBC.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Le Distributeur augmente significativement l'aide financière pour l'implantation de mesures d'économies d'énergie à l'intérieur de son programme d' <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> (voir section 4.2.1) et ce, en ¢ par kWh économisé, et non en \$ par mètres carrés. De plus, ce programme a toujours été complémentaire au <i>PEBC</i> du gouvernement fédéral.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
5.3	CCVK Retouches aux propositions , p. 3; Rapport de M. Roy ing, pp. 2-3	Résidentiel	<p>HQD devrait mettre en place une subvention supplémentaire de 2 000 \$ par unité résidentielle se cumulant avec le 2 000 \$ de l'AEÉ<sup>8</sup> dans le cadre du programme Novoclimat (en tenant compte que les coûts de construction du Suroît pour les kW économisés représentent 1 560 \$) afin de payer la totalité des surcoûts de 4 000 \$ par construction.</p> <p>Économies d'énergie de 0,16 TWh par année (hypothèse d'un taux de pénétration de 100 %); investissements requis non évalués.</p>	<p>Premièrement, l'AEÉ n'offre pas de subvention de 2 000 \$ par unité résidentielle certifiée <i>Novoclimat</i>. Dans cette demande budgétaire, le Distributeur propose une aide financière équivalente de l'ordre de 50 à 75 % du surcoût selon le type de résidence qui sera certifiée <i>Novoclimat</i> (unifamiliale ou logement), voir section 4.1.2.</p>
5.4	CCVK Retouches aux propositions , p. 2	Résidentiel	<p>Le gouvernement du Québec devrait mettre en place un financement supplémentaire pour les logements sociaux utilisant la géothermie.</p> <p>Économies d'énergie de 2 TWh dans l'horizon 2004-2011 (taux de pénétration de 60 %); investissements requis non évalués.</p>	<p>Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 3.16.</p>

<sup>8</sup> AEÉ : Agence de l'efficacité énergétique.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
5.5	CCVK Retouches aux propositions , p. 3; Rapport de M. Roy, ing., pp. 4-5	Résidentiel	<p>HQD devrait mettre en place une subvention au secteur résidentiel et multi-résidentiel de moins de 3 étages de 2 000 \$ par unité d'habitation utilisant la géothermie. Aux États-Unis, une aide financière de 2 000 \$ en moyenne par installation résidentielle qui permet de ramener le coût d'installation d'une thermopompe géothermique à celui d'une thermopompe de type air/air. De plus, HQD devrait contribuer au Fond de l'efficacité énergétique (FEÉ) afin de ne pas nuire à la subvention du consommateur.</p> <p>Réduction de la demande électrique de chauffage de plus de 60 %; investissements requis non évalués.</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16.
5.6	CCVK Retouches aux propositions , p. 3	CI	<p>HQD devrait offrir un financement pour le secteur tertiaire utilisant la géothermie.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.16.
5.7	CCVK Rapport de M. Roy ing., pp. 1-2	CI	<p>La Régie du bâtiment devrait imposer le code modèle CMNÉB et HQD devrait fournir une aide financière de 7,50 \$ par m<sup>2</sup> (représentant 50 % du coût par kW de la centrale Le Suroît).</p> <p>Économies d'énergie de 0,1 TWh par année; investissements requis non évalués.</p>	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 5.2.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
5.8	CCVK Rapport de M. Roy ing., pp. 3-4; Présentation de M. Roy ing. du 14 mai 2004, pp. 12-16	Résidentiel	<p>La récupération de la chaleur des eaux grises fait partie des mesures non évaluées par HQD pour le PGEÉ. L'utilisation de récupérateurs de chaleur permet de réduire la taille du chauffe-eau de 60 à 40 gallons.</p> <p>Il existe des récupérateurs qui permettent des économies de 27 à 40 % (Réf. RNCAN et CNRC); 2 757 MW à la pointe du matin et 4 600 MW au total; 3,5 TWh par année et 24,5 TWh pour l'horizon 2004-2011. Le coût d'un échangeur installé est de 755 \$; investissements requis non évalués.</p>	Voir réponse du Distributeur à la proposition 3.15.
5.9	CCVK Présentation de M. Roy ing. du 14 mai 2004, p. 31; Mémoire du CCVK, p. 5	Tous	<p>Le re-commissioning, la géothermie passive, le solaire (passif et actif) pour le chauffage et la ventilation hybride sont des technologies prometteuses qui devraient être évaluées.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>En 2004, le Distributeur a réalisé en collaboration avec l'AQME, la SCGM, l'AEÉ et l'OEÉ, une évaluation du PTÉ de la démarche d'implantation de mesures d'économies d'énergie appelée «re-commissioning». Des travaux de conception sont prévus en 2005 afin de la commercialiser (section 4.5.1).</p> <p>Toutes autres mesures d'économies d'énergie prometteuses, selon son stade de commercialisation au Québec, pourront faire l'objet soit de l'activité <i>IDÉE</i> (section 4.5.4) ou de <i>PISTE</i> (section 4.5.5).</p>
5.10	CCVK Mémoire du CCVK, p. 5	CI	<p>Aucune réglementation n'est obligatoire sauf la loi de l'économie de l'énergie qui n'est pas appliquée. Toute construction subventionnée devrait suivre des normes strictes tel que le PEBC ou LEED (25 % plus efficace que les prescriptions du CMNÉB).</p>	<p>Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			Constructions écologiques à haute efficacité thermique. Code modèle de l'énergie dans les bâtiments CMNÉB, LEED. Impact énergétique et investissements requis non évalués.	
5.11	CCVK Mémoire du CCVK, p. 5	Commercial	Incitatifs aux dispositifs d'économies d'éclairage dans les tours à bureaux. Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Ces mesures sont considérées dans le cadre des deux programmes suivants: <i>Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1) et <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> pour la clientèle d'affaires (section 4.2.2).
6.1	CSN Mémoire de la CSN, p. 3	Tous	Un investissement important et continu dans les mesures d'efficacité énergétique auprès des clients actuels... Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Selon le Distributeur, le PGEÉ à l'horizon 2010 présenté dans ce dossier, répond à cette proposition.
6.2	CSN Mémoire de la CSN, p. 3	Tous	Par des programmes plus agressifs pour supporter l'utilisation du gaz naturel pour le chauffage, on obtiendrait plus d'énergie pour une quantité de gaz donnée... Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
6.3	CSN Mémoire de la CSN, p. 4	CI	<p>Les systèmes bi-énergie sont déjà installés dans nombre d'industries ou d'institutions mais sont sous-utilisés. HQD pourrait s'assurer d'un plafonnement de la consommation dans certaines conditions (les moments les plus froids de l'hiver) en tirant profit de ces systèmes.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Dans la décision D-2004-170, la Régie a acquiescé à la demande du Distributeur d'abroger le tarif BT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.</p> <p>La Régie s'attend cependant à ce que le Distributeur propose aux clients des tarifs généraux de petite et moyenne puissance une option d'électricité interruptible s'apparentant à celle actuellement offerte aux clients du tarif L récemment reconduite par la Régie.</p> <p>Le Distributeur entend proposer une telle option à ses clients des tarifs généraux avant le 1<sup>er</sup> avril 2006 (voir la section 1.1.1.2, HQD-3, document 1).</p>
6.4	CSN Mémoire de la CSN, p. 4	Institutionnel	<p>Dans une perspective de moyen terme, les piles à combustible à l'hydrogène, déjà testées efficacement dans des institutions, pourraient prendre le relais de l'électricité fournie de l'extérieur.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.</p>
7.1	FCEI Rapport d'Econosult Inc. du 21 avril 2004, p. 42	Tous	<p>Pour atteindre des objectifs ambitieux dans le domaine de l'efficacité énergétique, toutes les autorités gouvernementales (fédérales et provinciales) se doivent de participer activement. Une stratégie de communication intensive devrait être mise en place par elles, en collaboration avec les distributeurs d'énergie et les groupes directement intéressés par ces questions. La</p>	<p>Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			<p>stratégie de communication devrait encourager les consommateurs québécois à participer aux programmes de leurs distributeurs et atteindre un meilleur degré d'éducation populaire.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	
7.2	FCEI Rapport d'Econosult Inc. du 21 avril 2004, p. 42	Institutionnel	<p>Les autorités gouvernementales à tous les niveaux devraient donner l'exemple et favoriser l'efficacité énergétique, autant dans leur gestion que leurs décisions d'investissement.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.</p> <p>Toutefois, le Distributeur propose afin d'aider le gouvernement du Québec à réaliser le maximum de mesures d'économies d'énergie lors de la rénovation ou la construction de ses bâtiments, ou lors de l'acquisition de biens, une aide financière accrue atteignant en moyenne 30 ¢/kWh par le programme <i>Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1) et 8 ¢/kWh par son programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> (section 4.2.2).</p>
8.1	GRAMÉ GRAMÉ-2, doc. 2, p. 14		<p>Toute mesure de substitution par une source d'énergie renouvelable (projets solaires ou géothermiques) est de l'efficacité énergétique.</p>	<p>Comme il l'a déjà mentionné dans les dossiers antérieurs (R-3473-2001, R-3519-2003 et R-3526-2004), le Distributeur accepte les projets solaires et de géothermie comme étant des mesures d'économies d'énergie. Il offre même de l'aide financière pour leur implantation via ses programmes de <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> (sections 4.1.6 et 4.2.2), <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1) et <i>PADIGE</i> (section 4.4.1).</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
8.2	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 14-16, GRAME-3 doc. 5, pp. 2-3	Commercial, industriel	<p>Les technologies solaires actives les plus rentables sont celles qui sont utilisées pour le chauffage à basse température : le chauffage de l'eau domestique, de l'eau de la piscine et de l'air de ventilation dans les bâtiments commerciaux et industriels.</p> <p>Il est raisonnable de prévoir des gains de plus de 200 MW au cours des trois prochaines années par une stratégie agressive de promotion et d'appui au développement de systèmes solaires thermiques. Investissements requis non évalués.</p>	<p>Ces technologies peuvent faire l'objet de discussion dans le cadre de la mise à jour des potentiels technico-économiques (PTÉ) avec les intervenants reconnus dans la Phase II du dossier R-3519-2003.</p>
8.3	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 17-19	Résidentiel, commercial	<p>Le Distributeur devrait offrir les nouveaux compteurs intelligents et le système de paiement à l'utilisation (de façon optionnelle). Ces compteurs permettent une tarification différenciée, avec des prix plus élevés durant les périodes de pointe.</p> <p>20 % des coûts de la facture énergétique (basé sur données de Woodstock Hydro); 11 % en moyenne chez les clients de Salt River Project à Phoenix Arizona; les résultats du projet Infowatt d'HQD fortement positifs. Investissements requis non évalués.</p>	<p>En s'appuyant sur les expériences hors Québec dans ce domaine, le Distributeur fera, en 2005, une évaluation de l'implantation de tels compteurs au Québec.</p>
8.4	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 20-23	Résidentiel, CI	<p>Le gouvernement du Québec devrait adopter au minimum le CMNÉH ou de préférence la norme R-2000. Il devrait adopter également au minimum le CMNÉB et idéalement la norme C-2000 d'ici octobre 2004.</p>	<p>Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans le domaine de la réglementation sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			Au moins 250 GWh au cours des cinq prochaines années par l'adoption des codes modèles.	
8.5	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 23-24, GRAME-3, doc. 5, p. 3	Résidentiel	L'isolation des sous-sols non isolés ou semi-isolés dans le cadre d'un programme corvée – rénovation – énergie, avec une contribution des distributeurs et des deux paliers de gouvernement.  Sous-sols non isolés : économie potentielle de 631 GWh (90 000 unifamiliales et 20 000 duplex et triplex), PRI de 10 à 12 ans; Sous-sols semi-isolés : 685 GWh (250 000 unifamiliales et 50 000 duplex et triplex); PRI de 31 ans.	L'isolation des sous-sols est l'une des mesures visées par le programme <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> (section 4.1.3). Avec leurs investissements prévus d'ici 2010, le Distributeur et ses partenaires l'AEÉ et l'OEEÉ comptent atteindre un objectif de 208 GWh toutes mesures confondues. Voir aussi la réponse du Distributeur à la proposition 3.12.
8.6	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 23-24	Résidentiel	Le remplacement des portes et fenêtres dans le cadre d'un programme corvée – rénovation – énergie, avec une contribution des distributeurs et des deux paliers de gouvernement.  Économie potentielle de 1 509 GWh; investissements requis non évalués.	Voir programme <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> (section 4.1.3). Voir aussi la réponse du Distributeur à la proposition 3.12.
8.7	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 23-24; GRAME-3, doc. 5, p. 2	Résidentiel	HQD devrait faire un programme spécifique sur les couvertures de chauffe-eau ou intégré la mesure dans le cadre d'un programme corvée – rénovation – énergie, avec une contribution des distributeurs et des deux paliers de gouvernement.  Économie potentielle de 123 GWh; PRI de 4,6 ans; investissements requis non évalués.	Voir programmes <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> (section 4.1.3) et <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> (section 4.1.6).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
8.8	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 23-24	CI	L'aide à l'implantation de vestibules dans le cadre d'un programme corvée – rénovation – énergie, avec une contribution des distributeurs et des deux paliers de gouvernement.  Économie potentielle de 52 GWh; investissements requis non évalués.	Aucun programme pour cette mesure n'est actuellement offert par les deux paliers de gouvernement. Le Distributeur prévoit en 2005 dans ses travaux de planification et de conception, aborder la rénovation des petits bâtiments commerciaux et des bâtiments à vocation mixte (résidentielle et commerciale) (section 4.5.1).
8.9	GRAME GRAME-2, doc. 2, p. 28	Tous	Il est indispensable d'harmoniser les actions afin d'assurer une coordination (actions et objectifs) des divers acteurs impliqués (gouvernementaux et non gouvernementaux) de manière à maximiser le potentiel en efficacité énergétique. L'absence d'un objectif global est une barrière importante à la maximisation du potentiel exploitable.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.
8.10	GRAME GRAME-2, doc. 2, pp. 28-29	Tous	L'AEÉ devrait jouer un rôle plus prépondérant dans la coordination des mesures d'économies d'énergie. Les partenaires et le gouvernement devraient contribuer au moins à part égale aux revenus de l'AEÉ, de manière que celle-ci puisse poursuivre de manière plus rigoureuse le rôle prépondérant qu'elle devrait avoir en matière d'efficacité énergétique au Québec.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec.
9.1	Granules Combustibles Energy Inc., Granules L.G. Inc. et	Résidentiel	HQD pourrait offrir un incitatif de 1 500 à 2 000 \$ par usager qui chauffe actuellement à l'électricité comme source principale, pour l'installation d'un poêle à granules de bois. HQD pourrait également procéder avec un programme semblable à celui de la bi-énergie. Le coût annuel de chauffage d'une	Le contexte actuel en approvisionnement énergétique n'est pas propice à de grands développements dans le domaine de la gestion de la consommation. Cependant, le Distributeur demeure à l'affût des changements qui peuvent survenir. Voir section 1.1, HQD-3, document 1.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	Bois Énergétique Recyclé Lauzon Inc.  Mémoire de ABGG Technologies Inc.		résidence est d'environ 611 \$ plus taxes pour une économies d'environ 17 000 kWh. Le coût d'achat du poêle varie de 1 600 à 5 000 \$.  Économies de 1,3 TWh (pour 74 000 usagers); investissement total de 255 M\$ dont 138,8 M\$ de subvention par HQD.	
10.1	OC OC-1 Présentation du 20 mai 2004, p. 7	Résidentiel	Les programmes peuvent être inéquitables envers les consommateurs à faible revenu (barrières à la participation; demande peu compressible).	Dans sa demande de budget additionnel pour l'année 2004 (dossier R-3519-2003), le Distributeur a augmenté significativement ses investissements aux programmes de l'AEÉ auprès de la clientèle à faible revenu (sections 4.1.3 et 4.1.4). Selon les résultats obtenus, il ajustera ses prévisions en conséquence lors de la demande budgétaire 2006. De plus, il a augmenté significativement son aide financière pour la construction de logements sociaux certifiés <i>Novoclimat</i> (section 4.1.2) et prévoit investir dans la rénovation des HLM (section 4.1.5).
11.1	Parti Vert du Québec  Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 3 et 19-22	Résidentiel	Le gouvernement du Québec devrait adopter progressivement la norme Novoclimat ou mieux la norme R-2000 pour les maisons neuves : 12,5 % par an pour atteindre 100 % en 2012.  Réduction de la consommation de 30 % et surcoûts estimés entre 4 à 7 % (norme R-2000).	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans le domaine de la réglementation sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
11.2	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 3 et 19-22	CII	Le gouvernement du Québec devrait adopter le CMNÉB pour les bâtiments CII et rehausser progressivement la norme de 5 % par année, pour atteindre le niveau du PEBC en 2012.  Réduction de la consommation de 30 à 65 % en suivant la méthode du PEBC (consommation inférieure à 25 % du CMNB); surcoûts estimés entre -5 à 15 % du coût du bâtiment modèle.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans le domaine de la réglementation sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.
11.3	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 3 et 19-22	Institutionnel	Le gouvernement du Québec devrait faire preuve de leadership et s'obliger à ne construire que des bâtiments (gouvernementaux et institutionnels) qui respectent l'objectif du PEBC.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans le domaine de la réglementation sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.
11.4	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 3 et 19-22	Résidentiel, CI	Mesures financières proposées en complément de l'adoption progressive des normes : financement des maisons Novoclimat à 1 % de réduction de l'hypothèque en association avec Desjardins; pool de bâtiment éconergétique / trimestre - tous les inscrits profitent des montants distribués par région et par secteur; amortissement ajusté pour l'équipement éconergétique; concours Énergia de l'AQME <sup>9</sup> bonifié et diffusé largement.	Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans le domaine de la réglementation sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.

<sup>9</sup> AQME : Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
11.5	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 4 et 26-28	Tous	La Régie devrait définir des efforts d'efficacité énergétique à travers un plan intégré de planification des ressources.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.
11.6	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 4 et 26-28	Tous	Fusion de l'expertise d'efficacité énergétique d'HQD avec celle de l'AEÉ pour former une nouvelle entité qui sera la principale coordonnatrice des efforts d'efficacité énergétique au Québec.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier. Par contre, le Distributeur rappelle que dans son mémoire déposé dans le dossier R-3526-2004 (HQD-2, document 1), il a présenté à la section 3.3, les raisons justifiant son rôle et ses responsabilités dans la planification, la conception, le développement et la mise en marché des programmes d'efficacité énergétique.
11.7	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, pp. 3-4 et 26-28	Tous	Création d'un fonds destiné au financement de projet d'efficacité énergétique (Fonds Négawatt) dans lequel HQD fournira 550 M\$ en 2004 pour atteindre l'objectif (minimal) de 8,5 TWh. Un prélèvement annuel de 100 M\$ serait ensuite déposé par HQD dans ce Fonds.	Voir réponse à la proposition 11.6. De plus, le Distributeur a toujours mentionné qu'il voulait maximiser ses efforts en efficacité énergétique, tout en ne produisant pas d'impact tarifaire indu. Dans sa décision D-2004-96 (p.16), la Régie mentionne qu'elle a déjà statué qu'un impact tarifaire d'environ 1 % n'était pas indu.
11.8	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert,	Tous	Une approche régionale et municipale permettrait de réaliser le plein potentiel de l'efficacité énergétique. Les Conseils Régionaux en Environnement avec l'aide des différents intervenants municipaux	Par le biais de l'activité <i>PISTE</i> , le Distributeur est ouvert à tester de telles approches (section 4.5.5).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	avril 2004, pp. 4 et 26-28		identifieraient les projets d'efficacité énergétique. L'AEÉ évaluerait les projets pour approbation des prêts du Fonds Négawatt. Le remboursement du prêt se ferait à même les revenus découlant des économies d'énergie, avec en plus de possibles primes pour l'atteinte d'objectifs fixés entre la ville et l'AEÉ.	
11.9	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, p. 28	Municipal	Plusieurs projets d'efficacité énergétique municipaux prometteurs : - la géothermie distribuée à plusieurs utilisateurs via un réseau de chauffage urbain (tel que pratiqué en Scandinavie); - l'éclairage municipal efficace, à l'aide des récentes technologies (LEED); - l'orientation solaire passive des plans municipaux et l'intégration de capteurs solaires aux édifices; - l'agencement efficace des charges de chauffage et climatisation par thermopompes (ex. : supermarché et résidences, aréna et piscine, etc.); - la norme municipale d'isolation (R-2000 par exemple); - le développement urbain à haute densité avec bâtiment vert, avec locaux de commerces intégrés (multi-locatif et commercial, multiplex, etc.).  Impact énergétique et investissements requis de ce volet particulier non évalués.	Dans le cadre de l'activité <i>Consultation permanente</i> (section 4.5.6), le Distributeur veut discuter entre autres, de telles opportunités avec les représentants du marché municipal.  De plus, ces projets pourraient faire l'objet de propositions à l'activité <i>PISTE</i> (section 4.5.5).

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
11.10	Parti Vert du Québec Mémoire du Parti Vert, avril 2004, p. 13	CII	Utilisation de compteurs d'électricité de nouvelle génération qui permettrait aux gestionnaires et aux fournisseurs d'énergie de suivre en temps réel la consommation, afin de pouvoir la modifier lors d'appel de réduction.	Voir réponse du Distributeur à la proposition 8.3.
12.1	RNCREQ - ROÉÉ – RRSE Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 26-28, 38 et 40	Résidentiel	<p>Programme d'aide financière à l'achat de fluorescents compacts sous forme de coupons rabais instantanés de 5 \$ par fluorescent se réduisant de 1 \$ à tous les deux ans (scénario sans contraintes budgétaires), incluant du personnel dédié au programme, des contacts réguliers et fréquents avec les distributeurs (formation, support, organisation d'évènements promotionnels, etc.) et une campagne publicitaire agressive.</p> <p>Le scénario sans contraintes budgétaires assume que les rabais couvrent 100 % du coût incrémental.</p> <p><u>Scénario avec contraintes budgétaires</u> : économies de 521 GWh/an, 36 MW à la pointe d'hiver et 46 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 53 M\$ 2004 (horizon 2005-2010);</p> <p><u>Scénario sans contraintes budgétaires</u> : économies de 573 GWh/an, 39 MW à la pointe d'hiver et 50 MW à la pointe d'été, à un coût total de 97 M\$ 2004.</p>	<p>Par l'entremise du nouveau programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i>, le Distributeur prévoit inciter les consommateurs à acheter des fluorescents compacts (section 4.1.6).</p> <p>De plus, à court terme, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2005, le Distributeur donne à chaque client qui complète son <i>Diagnostic résidentiel</i> (section 4.1.1), un coupon rabais à l'achat de deux (2) fluorescents compacts.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
12.2	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 28-30, 38 et 40	Résidentiel	<p>Programme d'aide financière à l'achat de laveuses à linge efficaces Energy Star sous forme de coupons rabais par courrier de 100 \$ la première année et de 50 \$ les années subséquentes (scénario avec contraintes budgétaires), incluant du personnel dédié au programme, des contacts réguliers et fréquents avec les distributeurs (formation, support, organisation d'événements promotionnels, etc.) et une campagne publicitaire agressive.</p> <p>Le scénario sans contraintes budgétaires assume que les rabais couvrent 100 % du coût incrémental.</p> <p><u>Scénario avec contraintes budgétaires</u> : économies de 89 GWh/an, 17 MW à la pointe d'hiver et 13 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 30 M\$ 2004 (horizon 2005-2010);</p> <p><u>Scénario sans contraintes budgétaires</u> : économies de 199 GWh/an, 38 MW à la pointe d'hiver et 29 MW à la pointe d'été, à un coût total de 262 M\$ 2004.</p>	<p>Par l'entremise du nouveau programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i>, le Distributeur prévoit inciter les consommateurs à acheter des laveuses à linge efficaces <i>Energy Star</i>, soit par de l'information conjointe avec les partenaires, ou par de l'aide financière pour l'achat de produits ciblés (section 4.1.6).</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
12.3	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 30-31	Résidentiel	<p>Programme d'aide financière à l'achat de fenêtres efficaces Energy Star, incluant du personnel dédié au programme, des contacts réguliers et fréquents avec les manufacturiers et les distributeurs (formation, support, organisation d'évènements promotionnels, etc.), de la publicité conjointe avec les manufacturiers et les distributeurs, de l'assistance technique aux manufacturiers pour le design et les procédés afin de réduire les coûts de production.</p> <p>Le scénario sans contraintes budgétaires assume que les incitatifs financiers couvrent 100 % du coût incrémental.</p> <p><u>Scénario avec contraintes budgétaires</u> : économies de 131 GWh/an, 83 MW à la pointe d'hiver à l'horizon 2010; coût total du programme de 14,4 M\$ 2004 (horizon 2005-2010);</p> <p><u>Scénario sans contraintes budgétaires</u> : économies de 259 GWh/an, 163 MW à la pointe d'hiver, à un coût total de 247 M\$ 2004.</p>	Par l'entremise du nouveau programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> , le Distributeur pourrait inciter les consommateurs à installer des fenêtres efficaces <i>Energy Star</i> (section 4.1.6).
12.4	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky,	Résidentiel	Programme de retrait du 2e réfrigérateur réalisé par l'entremise d'un agent contractuel incluant un retour de 75 \$ pour l'enlèvement du 2e réfrigérateur et un coupon rabais de 100 \$ pour le remplacement du réfrigérateur principal par un réfrigérateur Energy Star, des procédures rigoureuses d'enlèvements et de recyclage des unités.	Ce programme pourrait faire l'objet d'un appel de propositions à l'intérieur de l'activité <i>PISTE</i> , section 4.5.5.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	16 mai 2004, pp. 31-33		Scénario sans contraintes budgétaires : économies de 312 GWh/an, 20 MW à la pointe d'hiver et 61 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 341 M\$ 2004 (horizon 2005-2010).	
12.5	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 33-34	Résidentiel, CFR	<p>Mieux exploiter le programme Énerguide en augmentant substantiellement les incitatifs financiers visant les ménages à budget modeste pour l'implantation des mesures recommandées lors des visites et en étendant les subsides à tous les ménages. Les subsides pourraient prendre la forme de points (300 à 400 \$ le point) d'augmentation de l'efficacité (sans excéder le coût de l'installation) afin d'inciter fortement les clients d'installer les mesures qui génèrent les plus grandes économies.</p> <p>HQD devrait cibler les gros consommateurs de chauffage des espaces par le télémarketing ou par d'autres moyens.</p> <p>HQD devrait aider l'AEÉ (financièrement ou par d'autres moyens) à développer et implanter un service de conciliateur dans le choix du fournisseur de service et dans l'établissement du devis.</p> <p>HQD devrait permettre aux inspecteurs d'installer des appareils efficaces de faibles coûts lors de la visite initiale.</p> <p>Scénario avec contraintes budgétaires : économies additionnelles de 492 GWh/an; 310 MW à la pointe d'hiver et 1 MW à la pointe</p>	<p>Le Distributeur après avoir pris connaissance du programme <i>Encouragement Éconergétique ÉnerGuide pour les maisons</i> a décidé de doubler l'aide financière actuellement accordée par l'OEE aux clients ayant réalisé des mesures qui ont contribué à augmenter la cote énergétique de leur résidence (section 4.1.3). Tel qu'annoncé dans le dossier R-3519-2003, le Distributeur teste actuellement avec l'AEÉ, l'offre d'une aide financière encore plus généreuse auprès des ménages à budget modeste.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 40,8 M\$ 2004 (horizon 2005-2010).	
12.6	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, p. 37	Résidentiel	Programme sans contrainte financière, dans lequel 100 % du coût incrémental est financé par des coupons rabais ou autres incitatifs financiers, constitué des nouveaux programmes proposés (fluorescents compacts, laveuses à linge et fenestration) et des améliorations aux programmes existants de HQD (Énerguide, Novoclimat et ventes au détail de produits efficaces).  Économies additionnelles de 1,7 TWh au programme avec contraintes budgétaires proposé (excluant l'enlèvement du 2e frigo), 781 MW à la pointe d'hiver et 116 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; avec des investissements additionnels de 2 459 M\$.	Le Distributeur considère que la révision actuelle de ses programmes, comporte une aide financière significativement intéressante afin que les clients ayant ces potentiels d'économies d'énergie, participent et ce, au moins à la hauteur des objectifs fixés, tout en ne produisant pas d'impact tarifaire indu.
12.7	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 55-56	CI, PMI	Les programmes dans les marchés CI et PMI devraient être caractérisés par une approche personnalisée dans l'analyse et la négociation de solutions et une relation étroite entre le personnel du programme et les décideurs des entreprises.	Les programmes du Distributeur dédiés à ces clientèles (sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.3.1), leur sont offerts par ses représentants commerciaux et ses partenaires qui entretiennent une relation personnalisée avec ces clients. Par la mise en place de l'activité de consultation permanente (section 4.5.6), le Distributeur veillera de façon continue, à apporter les mesures correctives, le cas échéant.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
12.8	RNCREQ - ROEÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 56-57	CI	Programme de nouvelle construction incluant l'éclairage intérieur (équipement et contrôle), les systèmes CVC (équipements et contrôle), les équipements de chauffage de l'eau et le choix du combustible, la fenestration, les laveuses à linge, les équipements de réfrigération, le design intégré du bâtiment, le «commissioning» du bâtiment. L'ampleur des économies d'énergie réalisées est souvent dépendante du moment de l'intervention dans le processus; plus tôt le Distributeur s'implique, plus les économies d'énergie seront élevées. Le programme couvre 100 % du coût incrémental des mesures.  <u>Scénario avec et sans contraintes budgétaires :</u> économies de 68 GWh/an; 9,2 MW à la pointe d'hiver et 21,2 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 96,2 M\$ 2004 (horizon 2005-2010).	Le Distributeur a augmenté significativement son aide financière pour les différents segments de cette clientèle lors de la nouvelle construction de bâtiments. Voir à cet effet, plus spécifiquement, les nouvelles modalités du programme <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> (section 4.2.1).
12.9	RNCREQ - ROEÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai	CI	Programme de réajustement des bâtiments existants («retrofit») incluant l'éclairage intérieur (équipement et contrôle), le système CVC (équipements et contrôle), les équipements de chauffage de l'eau et le choix du combustible, la fenestration, les laveuses à linge et les équipements de réfrigération, le design intégré du bâtiment, le «commissioning» et le «re-commissioning» du bâtiment. Le coût incrémental des mesures est financé à	Le Distributeur a considéré cette proposition en révisant significativement son aide financière et en l'élargissant à toute une gamme de produits, dont le potentiel d'économies d'énergie et la rentabilité sont actuellement à l'étude dans la Phase II du dossier R-3519-2003. Voir à cet effet, les sections 4.2.1 et 4.2.2, des programmes <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> et <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> .

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
	2004, pp. 57-59		<p>100 % dans le scénario sans contraintes budgétaires et à 50 % avec contraintes budgétaires. La participation au programme des petits clients nécessite plus que seulement un incitatif financier mais aussi d'autres incitatifs tel que l'installation directe.</p> <p><u>Scénario avec contraintes budgétaires</u> : économies de 828 GWh/an, 108 MW à la pointe d'hiver et 201 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 481 M\$ 2004 (horizon 2005-2010);</p> <p><u>Scénario sans contraintes budgétaires</u> : économies de 2 760 GWh/an à un coût total de 2 389 M\$ 2004.</p>	
12.10	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 57-60	CI	<p>Programme de rénovation qui implique la réhabilitation d'au moins trois des systèmes majeurs du bâtiment tel que l'éclairage, le système CVC, l'enveloppe et la réfrigération. L'ampleur des économies d'énergie réalisées est souvent dépendante du moment de l'intervention dans le processus; plus tôt le Distributeur s'implique, plus les économies d'énergie seront élevées. Les coûts du programme couvrent 100 % des coûts d'installation.</p> <p><u>Scénario avec et sans contraintes budgétaires</u> : économies de 592 GWh/an, 86 MW à la pointe d'hiver et 213 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 395 M\$ 2004</p>	<p>Le Distributeur a considéré cette proposition en révisant significativement son aide financière et en l'élargissant à toute une gamme de produits, dont le potentiel d'économies d'énergie et la rentabilité sont actuellement à l'étude dans la Phase II du dossier R-3519-2003. Voir à cet effet, les sections 4.2.1 et 4.2.2, des programmes <i>Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments</i> et <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i>.</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			(horizon 2005-2010).	
12.11	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, p. 60	CI	Programme de remplacement et changement d'équipements (lors d'un changement d'utilisation ou d'utilisateur de l'espace commercial) qui implique habituellement l'éclairage et quelques modifications au système CVC. Les coûts du programme incluent 100 % des coûts d'installation.  <u>Scénario avec et sans contraintes budgétaires</u> : économies de 1 056 GWh/an, 140 MW à la pointe d'hiver et 293 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 6,6 M\$ 2004 (horizon 2005-2010).	Le Distributeur a considéré cette proposition en révisant significativement son aide financière et en l'élargissant à toute une gamme de produits, dont le potentiel d'économies d'énergie et la rentabilité sont actuellement à l'étude dans la Phase II du dossier R-3519-2003. Voir à cet effet, la section 4.2.2, du programme <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star</i> .
12.12	RNCREQ - ROÉÉ - RRSE  Rapport de Belliveau, Neme, Plunkett et Dunsky, 16 mai 2004, pp. 61-63	PMI	Les stratégies d'intervention dans le marché PMI doivent viser une approche client plutôt qu'une approche marché, en travaillant directement avec les clients et les autres acteurs du marché. Elles doivent fournir les incitatifs financiers adéquats pour l'expertise technique (technologies et processus) et dédier au programme du personnel en développement et expertise technique. Les périodes de recouvrement très courtes accroissent la probabilité de réalisation. Le programme implique que le coût des mesures est ramené à une période de recouvrement de 1 an (pour une PRI minimum de 2 ans) et le financement du coût résiduel.  <u>Scénario avec et sans contraintes budgétaires</u> : économies de 78 GWh/an, 36 MW à la pointe	Le Distributeur a considéré cette proposition en révisant significativement son aide financière et en l'élargissant à toute une gamme de produits, dont le potentiel d'économies d'énergie et la rentabilité sont actuellement partagés dans la Phase II du dossier R-3519-2003. Voir à cet effet, les sections 4.2.2 et 4.3.1, du programme de <i>Promotion des produits Mieux consommer – Energy Star et Appui aux initiatives – Systèmes industriels</i> . De plus, avec la mise en place de l'activité <i>Consultation permanente</i> (section 4.5.6), le Distributeur veillera de façon continue, à apporter les mesures correctives, le cas échéant.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			d'hiver et 37 MW à la pointe d'été à l'horizon 2010; coût total du programme de 9,4 M\$ 2004 (horizon 2005-2010).	
13.1	Stéphane Renaud Mémoire de S. Renaud, p. 2	Résidentiel	Le remplacement des lumières incandescentes par des lumières à la diode ou de néon n'est pas efficace en hiver à cause des effets croisés avec le chauffage des locaux. Il y a un grand écart de prix entre la lumière conventionnelle et une lumière efficace ce qui limite sa popularité.	L'efficacité de ces mesures font actuellement l'objet des travaux de la Phase II du dossier R-3519-2003.
13.2	Stéphane Renaud Mémoire de S. Renaud, pp. 2 et 7	Résidentiel	C'est l'isolation thermique des maisons qui influence significativement un programme d'efficacité énergétique. Cependant, isoler les maisons pour sauver l'énergie apporte le problème de la pollution intérieure. Il faut installer simultanément des échangeurs d'air qui récupèrent la chaleur tout en renouvelant l'air intérieur.	Le problème potentiel de pollution intérieure est considéré lors des inspections énergétiques avant et après travaux, inhérentes au programme <i>Inspection énergétique ÉnerGuide</i> (section 4.1.3) auquel le Distributeur participe. Ce sera aussi une considération majeure lors de la rénovation des HLM (section 4.1.5).
13.3	Stéphane Renaud Mémoire de S. Renaud, pp. 2-3	Éclairage public	En ce qui concerne le programme de conversion des feux de circulation, les diodes représentent un gain de sécurité publique important (...) qui justifie la subvention de 50 \$ donnée aux municipalités par Hydro-Québec.	Afin d'optimiser sa gestion, le Distributeur a intégré cette mesure à son programme de <i>Promotion des produits Mieux consommer - Energy Star marché affaires</i> (section 4.2.2).
13.4	Stéphane Renaud Mémoire de S. Renaud,	Résidentiel	Les programmes des minuteriers de piscine peuvent avoir des effets pervers sur la santé à cause de l'exposition prolongée aux vapeurs de chlore. Il serait préférable d'utiliser un ozonisateur pour stériliser toutes les piscines. Or ce type de	De tels risques peuvent faire l'objet de discussions dans la révision du PTÉ actuellement en cours dans la Phase II du dossier R-3519-2003.

<b>Numéro de la proposition.</b>	<b>Intervenant Références</b>	<b>Marchés</b>	<b>Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis</b>	<b>Réponse / commentaires du Distributeur</b>
	p. 3		machine ne peut subir d'interruptions de courant dans la journée.	
13.5	Stéphane Renaud Mémoire de S. Renaud, p. 7	Résidentiel	Il est impensable de demander à une population vieillissante de réduire la température ambiante à 18°C. Cette population a besoin d'une température de 22°C pour être confortable. De ce confort dépend la santé des personnes vieillissantes.	Le Distributeur a considéré de tels phénomènes lors de l'établissement de ses objectifs commerciaux au marché résidentiel.
14.1	UC Rapport de J-P Finet, pp. 3 et 12-13; Rapport de O'Narey et Pham, p. 26; UC-6 (J-P Finet), p. 5		Plusieurs technologies rentables ont été négligées lors de l'étude du PTÉ, telles que les pommes de douche à débit réduit, le re-commissioning (3,9 TWh selon CANMET), les systèmes de récupération de la chaleur des eaux grises (3,5 TWh) et les panneaux réflecteurs de chaleur (10 % d'économie de chauffage).  Investissements requis non évalués.	Tous ces sujets seront traités à l'intérieur de la phase II du dossier R-3519-2003 sur la mise à jour du PTÉ.
14.2	UC Rapport de J-P Finet, p. 16	Tous	Approche commerciale d'HQD : HQD devrait intervenir dans les marchés en fonction des technologies plutôt que de se fier sur la réponse massive de la clientèle résidentielle et de l'initiative spontanée de la clientèle d'affaires	Le Distributeur croit que pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en 2010, voire même le dépasser, il doit à la fois, susciter la demande de mesures d'économies d'énergie par ses activités et programmes, et l'offre du marché par le soutien qu'il met à la disposition de ses partenaires.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
14.3	UC Rapport de J-P Finet, pp. 17-18	Résidentiel, CI	<p>Le gouvernement du Québec devrait mettre à jour la réglementation dans la nouvelle construction résidentielle (Concept Novoclimat) et CI (25 % au-dessus du code modèle national).</p> <p>Économies récurrentes de 140 GWh (Réf. : R-3526, HQ-3, doc. ACEF, p. 13 de 44) dans le marché résidentiel. Impact énergétique non évalué dans le marché CI.</p>	<p>Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.</p>
14.4	UC Rapport de J-P Finet, p. 23	Résidentiel	<p>Utilisation judicieuse de l'énergie : HQD devrait entreprendre diverses démarches afin de faire modifier le code de construction afin que les exigences en matière d'efficacité énergétique dans la nouvelle construction soient plus strictes pour les maisons chauffées à l'électricité.</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Le Distributeur ne peut se prononcer sur les travaux que doit réaliser le gouvernement du Québec. Toutefois, les activités du Distributeur dans ce domaine sont présentées dans sa réponse à la proposition 1.1.</p>
14.5	UC Rapport de J-P Finet, pp. 18-19	Tous	<p>Le gouvernement du Québec devrait hausser les normes minimales de rendement énergétique des produits et équipements afin de refléter les niveaux de pénétration des nouvelles technologies (par ex. générateurs à air chaud (78 à 98 %), thermostats électroniques).</p> <p>Impact énergétique et investissements requis non évalués.</p>	<p>Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier. Cependant, le Distributeur tient à rappeler qu'il participe à différents comités provinciaux et nationaux sur le sujet (section 4.5.7).</p>

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
14.6	UC Rapport de J-P Finet, p. 24	Résidentiel	Le gouvernement du Québec pourrait imiter le gouvernement ontarien en adoptant des normes de construction plus exigeantes pour les nouvelles maisons chauffées à l'électricité que pour les maisons chauffées à partir d'autres sources d'énergie.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.
14.7	UC Rapport de J-P Finet, p. 19	Tous	Le gouvernement du Québec devrait réglementer les produits de fenestration.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier. Cependant, le Distributeur tient à rappeler qu'il participe à différents comités provinciaux et nationaux sur le sujet (section 4.5.7).
14.8	UC Rapport de J-P Finet, pp. 19-20, 24	Institutionnel et logements sociaux	Le gouvernement du Québec devrait imiter les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan qui ont adopté des politiques d'acquisition d'immeubles en fonction de leur efficacité énergétique. Il peut ainsi éviter des charges de chauffage à l'électricité par des politiques d'acquisition et de construction favorisant l'utilisation judicieuse de l'énergie.  Impact énergétique et investissements requis non évalués.	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.
14.9	UC Rapport de J-P Finet, p. 20		Adoption de mesures de révision des pratiques comptables et des politiques d'acquisition et de location d'immeubles afin de régler la problématique des incitatifs partagés dans	Cette proposition dépasse le cadre du présent dossier.

Numéro de la proposition.	Intervenant Références	Marchés	Propositions de l'intervenant Impact énergétique / investissements requis	Réponse / commentaires du Distributeur
			l'appareil gouvernemental. Impact énergétique et investissements requis non évalués.	
14.10	UC UC-6 (J-P Finet), p. 9		Le PGEÉ de HQD devrait reposer sur des technologies spécifiques (ex. géothermie) à cause de la confiance des consommateurs envers le Distributeur dans les choix de technologies énergétiques.	Dans les orientations et stratégies à la base de ce PGEÉ (section 2.2), le Distributeur précise qu'il veut offrir à tous ses clients une approche par produits, en continuant de privilégier l'approche performance par bâtiment afin d'intensifier la réalisation du PTÉ par l'offre d'une aide financière et d'un support technique accrus.